

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 0409202606

Séance du 04 septembre 2026

Nbre de membres afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 24/08/2026
Date d'affichage :
Procurations : 1

Le 04 septembre 2026 à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Cyril JOBIC, maire,

Etaient présents : JOBIC Cyril, BRIAND Thierry, PARCHEMINER Yvon,
BERGNEL Bruno, LE NAOUTOUT Céline, LE BOURG Mélanie,
HAMON Fanny, CHAMBRY Erwan, BOURDONNEC Nathalie
Etaient absents : LE BRIS Véronique, LABAT-L'HELIAS Envel
Procuration : LE BRIS Véronique à BRIAND Thierry
Secrétaire de séance : LE BOURG Mélanie

Objet de la délibération : **GPA : Demande de participation à la réhabilitation d'un ancien local pour la Maison des Solidarités**

Monsieur le Maire présente le projet de Guingamp-Paimpol-Agglomération pour la Maison des solidarités sur Guingamp, GPA sollicite une participation jusqu'à 4€ par habitants soit jusqu'à 980€.

Monsieur le Maire explique que c'est un beau projet utile pour les associations caritatives de Guingamp. Les chiffres donnés par GPA montrent que les habitants de Calanhel (ainsi que ceux du secteur sud) bénéficiant des services des associations caritatives vont principalement sur Callac de par leur proximité, que par conséquent ce projet concerne essentiellement les guingampais et la 1ère couronne de Guingamp.

Après avoir étudié le dossier sur la Maison des Solidarités, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal avec 9 voix contre et une abstention décide de ne pas participer financièrement à la réhabilitation d'un local pour la création de la Maison des Solidarités.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire,



Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publications ou notification du

***Le maire,
Cyril JOBIC***